

Mgr Pozzo veut manifestement rassurer au sujet de ce qu'il a dit sur l'assistance aux messes de la FSSPX

Author : Vini Ganimara

Categories : [Relations avec la FSPX](#)

Date : 4 décembre 2010

Mgr Pozzo, secrétaire de la Commission pontificale Ecclesia Dei, interrogé de divers côtés avec inquiétude sur les propos qu'il avait tenus au micro de Radio Vatican à propos des messes de la FSSPX (« A la lumière des explications de la lettre du Pape aux évêques, il est clair que les fidèles sont invités à éviter la participation à la messe ou la réception des sacrements d'un prêtre de la FSSPX, parce qu'ils sont canoniquement irréguliers »), a tenu à pacifier ses interlocuteurs : il n'était nullement revenu sur la teneur de la réponse donnée par son prédécesseur, Mgr Perl, qui avait écrit, le 27 septembre 2002 et le 18 janvier 2003, à propos de ces messes canoniquement irrégulières : que « les prêtres de la Fraternité Saint Pie X sont valablement ordonnés, mais [qu']ils sont suspens de l'exercice de leur fonction sacerdotale » ; qu'il était cependant possible d'accomplir le devoir dominical en assistant à une messe célébrée par un prêtre de la Fraternité Saint Pie X. Mgr Perl disait enfin :

« Nous ne pouvons vous recommander d'assister à une telle messe [...] Si votre intention est simplement de participer à une messe célébrée selon le missel de 1962 eu égard à votre dévotion, ce ne serait pas un péché. »

Autrement dit, pas très canonique ne veut pas dire pas très catholique. A tout le moins, si vous êtes dévot. Mais bien sûr, la réciproque n'est pas vraie : pas catholique implique qu'on n'est plus du tout canonique. On suppose ainsi que, si ce nullement un péché d'assister avec dévotion à la messe à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris, il n'est en revanche pas permis d'assister à la messe de cet éminent jésuite, professeur du Centre Sèvres, toujours à Paris, qui doute du fait que le Saint-Esprit soit à proprement parler une Personne.

Le très sérieux Mgr Pozzo n'a cependant pas précisé s'il approuvait Mgr Perl, lorsque celui-ci estimait (avec humour ?) : « Il semble qu'une modeste contribution à la quête à cette messe pourrait être justifiée » : on peut communier sans problème aux messes non canoniques, mais on ne doit donner qu'une piécette à la quête. La dévotion a quand même des limites ...